

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND  
TRADE

ACCORD GENERAL SUR  
LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

RESTRICTED  
LIMITED B  
GATT/CP.5/27  
20 November 1950  
BILINGUAL  
ORIGINAL: ENGLISH

CONTRACTING PARTIES  
Fifth Session

FRENCH EXPORT RESTRICTIONS ON HIDES AND SKINS

The Executive Secretary has received the following communication dated 15 November, 1950, from the Acting Chairman of the United States delegation:

"You will recall that in the discussion of Item 12 of the Agenda (GATT/CP.5/1/Rev.4), I stated that my Government was in consultation with representatives of the French Government to develop the facts with respect to the situation relating to the item, and therefore asked that consideration of it be deferred. The French delegation concurred in this request.

I have now received word from Washington advising me that representatives of the French Government and my Government together have examined recent developments as they bear on restrictions of exports of raw hides and skins maintained by the French Government, and that as a result of the information developed during these discussions my Government has decided not to press consideration of Item 12 of the Agenda at this session of the Contracting Parties.

I would suggest, therefore, that this item be dropped from the Agenda. I am authorized to say that Mr. Lecuyer concurs in this suggestion. Will you notify the Contracting Parties of these developments?"

-----  
PARTIES CONTRACTANTES  
Cinquième Session

RESTRICTIONS INSTITUÉES PAR LA FRANCE À L'EXPORTATION  
DES CUIRS ET DES PEAUX

Le Secrétaire exécutif a reçu du Président par intérim de la délégation des Etats-Unis la communication suivante, datée du 15 novembre 1950 :

"J'ai l'honneur de vous rappeler qu'au cours des débats qui ont eu lieu sur le point 12 de l'Ordre du jour (GATT/CP.5/1/Rev.4), j'ai déclaré que mon Gouvernement était en consultation avec les représentants du Gouvernement français pour élucider les faits qui se rapportent au problème inscrit à l'ordre du jour et j'ai demandé, en conséquence, qu'il soit sursis à l'examen de ce point. La délégation française s'est associée à cette demande.

J'ai reçu maintenant de Washington une communication m'avisant que les représentants du Gouvernement français et de mon Gouvernement ont examiné conjointement les faits récents qui ont trait aux restrictions à l'exportation de cuirs et peaux bruts instituées par le Gouvernement français et, que, à la suite des éclaircissements fournis au cours de ces discussions, mon Gouvernement a décidé de ne pas insister pour que le point 12 de l'ordre du jour soit examiné à la présente session des Parties Contractantes.

Je désirerais proposer en conséquence que ce point soit retiré de l'ordre du jour. Je suis autorisé à dire que Mr. Lecuyer se rallie à cette suggestion. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces faits à la connaissance des Parties Contractantes."